



Rapport d'évaluation d'une demande d'homologation de catégorie B, sous-catégorie 5.0

Numéro de la demande : 2019-5610
Demande : Nouvelles limites maximales de résidus (LMR) pour un principe actif de qualité technique (PAQT) déjà évalué
Produit : Monsanto Dicamba technique 99 LL
Numéro d'homologation : 33212
Principe actif (p.a.) : Dicamba
N° de document de l'ARLA : 3158219

But de la demande

Le but de cette demande était d'établir des LMR pour les résidus de dicamba dans et sur les graines de coton non délintées importées.

Évaluation des risques pour la santé

Des données sur les résidus, notamment des données sur le métabolisme, la méthode d'analyse et la stabilité à l'entreposage au congélateur du dicamba dans le coton tolérant au dicamba, ont été soumises pour étayer la LMR sur le coton importé. En outre, une étude sur la transformation du coton traité a été examinée pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de dicamba dans les produits transformés.

Limites maximales de résidus

La recommandation d'une LMR pour le dicamba était basée sur les données soumises provenant d'essais au champ aux États-Unis, et sur les orientations fournies dans le [calculateur des LMR de l'OCDE](#). Une LMR couvrant les résidus de dicamba, soit l'acide 3,6-dichloro-2-hydroxybenzoïque (DCSA) et le 5-OH dicamba dans et sur les denrées traitées est proposée dans le tableau 1. Les résidus dans les produits transformés qui ne figurent pas dans le tableau 1 sont couverts par la LMR proposée pour le produit agricole brut (PAB).

Tableau 1 Résumé des données d’essais sur le terrain et des données sur la transformation utilisées pour fixer la limite maximale de résidus (LMR)

Produit	Méthode d’application / dose totale (kg é.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus ¹ (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuellement établie (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MMEET	MPEET			
Graines de coton non délintées	Application foliaire généralisée / 2,2	49–105	< 0,06	0,280	0,08 (huile de coton raffinée)	Aucune	3

MMEET = moyenne la moins élevée des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain.

¹ Les résidus combinés de dicamba, de 5-OH dicamba et de DCSA sont exprimés en équivalent du composé d’origine.

Après examen de toutes les données disponibles, l’ARLA recommande d’appliquer la LMR proposée dans le tableau 1 aux résidus de dicamba. À la LMR proposée, les résidus présents dans les graines de coton non délintées ne poseront pas de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

L’évaluation de la toxicologie et de l’exposition professionnelle n’était pas requise pour cette demande.

Évaluations des propriétés chimiques, de la valeur et des risques pour l’environnement

Des évaluations des propriétés chimiques, de la valeur et des risques pour l’environnement n’étaient pas requises pour cette demande

Conclusion

L’ARLA a évalué les renseignements fournis et les a jugés suffisants pour établir la présence de résidus de dicamba dans ou sur les graines de coton non délintées importées.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3038089	2011, Amended Report for MSL0021858: Metabolism of 14C-Dicamba in Dicamba-Tolerant Cotton, DACO: 6.3
3038091	2011, Amended Report for MSL0023267: Analytical Method for the Determination of Dicamba and Its Major Metabolites in Cotton Matrices by LC/MS/MS, DACO: 7.2.1
3038093	2011, Magnitude of Dicamba Residues in Cotton Raw Agricultural and Processed Commodities Following Applications of Dicamba-Based Formulations to MON 88701. 2010 U.S. Trials, DACO: 7.4
3038095	2012, Determination of the Stability of Dicamba Residues in Dicamba-Tolerant Cotton Frozen Storage Conditions, DACO: 7.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9